

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2015

COMPOSITION DU CONSEIL : 10 membres

8 PRESENTS: Mme BENOIT Béatrice, Mme VUILLEMIN Evelyne, MM BAUD Jean-Michel, DEBOIS Rémi, NICOD Jean-Luc, VALION Gérard, VALION Cyril et VOIRAND-VUILLEMIN Dominique.

1 ABSENT EXCUSE AVEC PROCURATION : M. DEFRESNE Sylvain ayant donné procuration à M. DEBOIS Rémi

1 ABSENT SANS PROCURATION : M. NICOD Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VUILLEMIN Evelyne

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28/08/2015

Il est approuvé à l'unanimité.

2° CONTRAT DE MAINTENANCE DU RADAR PEDAGOGIQUE

Ce contrat de maintenance est accepté à l'unanimité. La 1^{ère} année est offerte et les années suivantes, le contrat sera de 150€ par an.

3° POINT SUR LA PASSERELLE RTE

Les travaux ont repris mercredi suite à un arrêt technique.

4 ° VIREMENTS DE CREDITS

Pas de virements de crédits de prévus.

5 ° ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande à l'ONF de participer à une consultation groupée d'entreprises pour les services d'exploitation forestière.
- Approuve l'état d'assiette des coupes 2016 dans sa totalité (1400m³ seront proposés à la vente). Les chablis seront vendus sur pieds.

6 ° FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la CFD pour le fonds de concours fiscalité « ménages » à savoir la somme de 11 330.29€.

7 ° LOTISSEMENT

- Foncier administratif : l'entreprise retenue est JURA TOPO pour la somme de 19 100€ HT.
- Bornage des lots : l'entreprise retenue est JURA TOPO pour la somme de 13 300€ HT.
- Maîtrise d'Ouvrage : le cabinet RATTE INGENIERIE a été retenu avec un coût de 7% du montant des travaux, dont le coût prévisionnel est de 355 000€ HT, ce qui représente un montant de 24 850€ HT.

8° CCAS

La loi NOTRe promulguée le 07/08/2015 permet la dissolution des CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. Le conseil municipal donne donc un avis favorable à la dissolution de celui de Bouverans à 8 voix pour et 1 contre.

9° DEMANDE GAEC DES PRUNELLES

L'accord est donné au GAEC des Prunelles d'ouvrir le paysage à ses frais.

10° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

10.1 Le Conseil Municipal a pris acte de la démission pour raison personnelle de Monsieur Luc DEFRESNE 3^{ème} Adjoint

10.2 Emploi du temps de l'agent d'entretien, Madame Kathy PAVOL : un nouveau contrat de 4 heures lui sera proposé

10.3 Le Conseil Municipal donne son accord pour renommer la Ruelle des Vieilles en rue de l'Eglise

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire